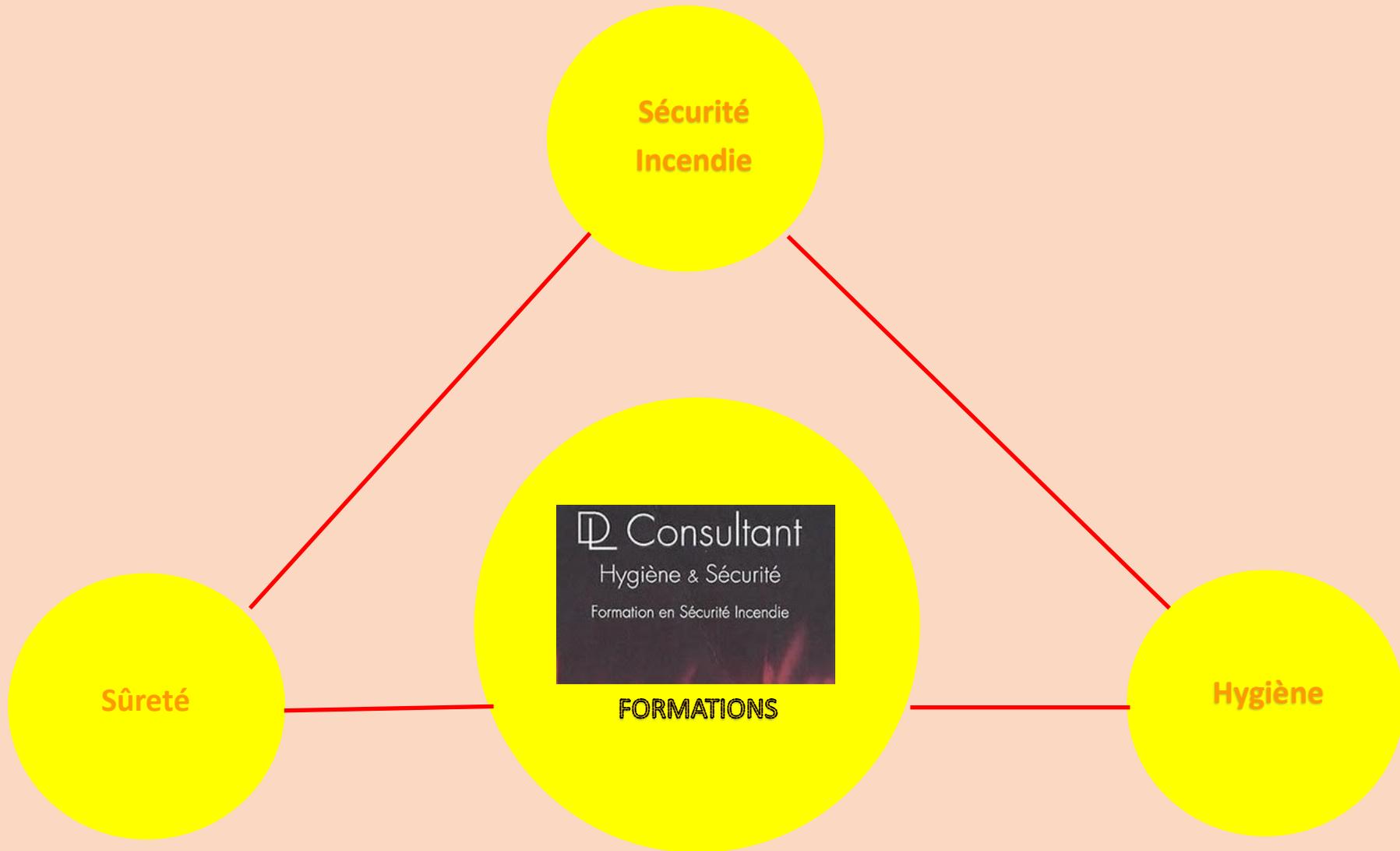


CATALOGUE DES FORMATIONS ET PRESTATIONS DE LA SOCIETE

DL CONSULTANT



Sécurité
Par 1/2 journées
12 participants

MODULE SECURITE

PAR 1/2 JOURNEE ET PAR GROUPE :

La sécurité : la réglementation incendie, les obligations, les documents obligatoires (registre de sécurité, rapports des contrôles effectués par des techniciens compétents/bureaux de contrôle), le matériel obligatoire (extincteurs/détecteurs/BAES) les exercices, les obligations de formation du personnel (SST/PSC1, incendie). Initiation à la manipulation des moyens de lutte (travail sur extincteurs et bac à feu), initiation au fonctionnement de la centrale SSI (levée de doute, réarmement, lecture des signaux d'alerte et localisation des zones sinistrées) techniques d'évacuation des usagers. Maintien et renforcement des acquis en matière de culture incendie.



MODULE HYGIENE

JOUR 1 :

Les produits et les outils : présentation des différents types de produits utilisés, leurs particularité, leurs effets et leurs résultats, les bonnes pratiques d'utilisation. Approche d'une démarche RSE/RSO vers une utilisation éco-responsable et un impact environnemental faible voire neutre : gestion de l'eau, des déchets chimiques, des effluents rejetés.

JOUR 2 :

Les modes opératoires : enseignement des savoir-faire techniques pour une optimisation des consommations de lessiviel et une efficacité de résultat. Formation gestes et postures permettant une prévention des T.M.S

JOUR 3 :

Les manipulation du matériel : enseignement des savoir-faire techniques avec le matériel de l'établissement : autolaveuse, balais et franges, technique de lavage des surfaces vitrées etc



MODULE SÛRETE

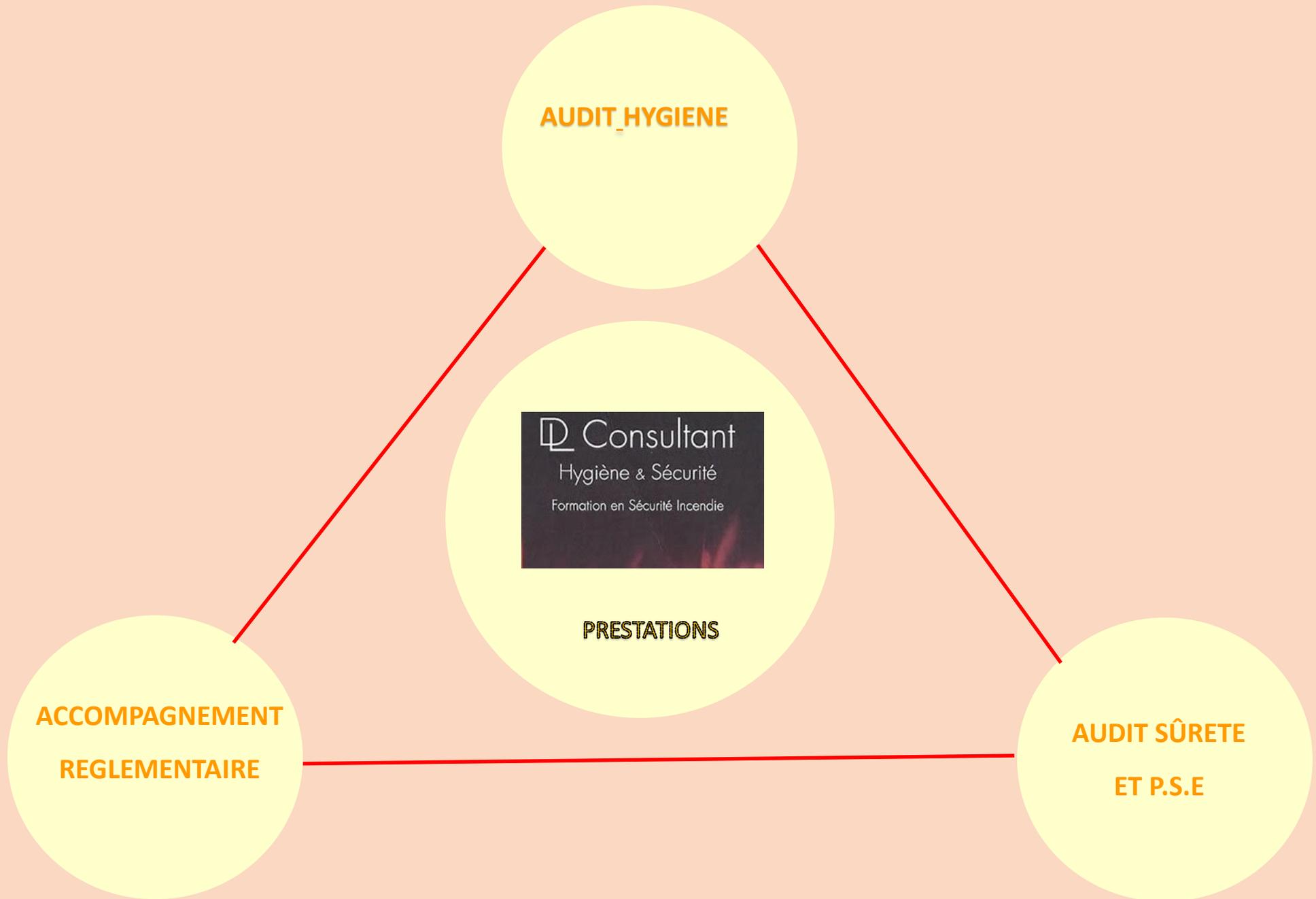
JOUR 1 :

La sûreté : le plan vigipirate, les contrôles d'accès, le PSE (Plan de Sûreté des Etablissements), les informations légales d'affichage, les exercices, la prévention, les moyens d'alerte

JOUR 2 :

Les modes opératoires : mises en situation à partir des protocoles d'alerte, de confinement et de mise en sécurité des usagers et des personnels.

DL CONSULTANT





AUDIT HYGIENE

| | |
|--|--|
| <p>PRESENTATION :</p> | <p>Les principes : L'audit HYGIENE est un outil d'aide à la décision des donneurs d'ordre. La démarche est ancrée déontologiquement dans une logique de constat et de non-jugement du fait observé. Elle vise un recueil exhaustif, juste, sincère et précis d'éléments factuels, tant quantitatifs que qualitatifs qui seront ensuite décryptés, contextualisés et analysés pour en faire ressortir les points forts et les faiblesses, les axes d'amélioration à envisager, et les plans d'actions éventuels : ce sont les préconisations</p> |
| <p>OBJECTIFS :</p> | <p>Mesurer une prestation déjà existante en termes de rapport coût/résultats obtenus OU évaluer les besoins réels non encore ou insuffisamment couverts, en vue d'un appel d'offre.</p> |
| <p>REALISATION :</p> | <p>Méthodologie et immersion : La base de travail reste un cahier des charges des attendus du donneur d'ordre, précis et clair, à élaborer avec le tiers auditeur. Vient ensuite le recueil d'information et l'observation/constat en immersion au plus près de la réalité de terrain, par le biais d'outils de recueil (questionnaires d'enquête satisfaction, grille de recueil, système de cotation et scoring des éléments observés). L'auditeur récolte ainsi un certain volume de données, factuelles, qualitatives et quantitatives. Ces données sont ensuite sériées, analysées et objectivées en outils de synthèses graphiques permettant leur mise en lumière et une compréhension aisée</p> |
| <p>RESULTATS :</p> | <p>L'écrit pour faire exister les choses et en conserver la trace : l'audit donne lieu à un livrable (rapport circonstancié), qui reprend la commande initiale, les constats, la méthodologie utilisée, les recueils de données, leur analyse ainsi que les préconisations faites, soit sous forme de plans d'action, soit sous forme de suggestions d'amélioration. Ce livrable réservé au donneur d'ordre est forcément stratégique et conséquent : c'est pourquoi il est accompagné systématiquement d'un document de synthèse, plus communiquant et plus opérationnel.</p> |
| <p>PRESTATIONS OPTIONNELLES :</p> | <p>L'accompagnement à la mise en œuvre : Dans une logique de continuité, le cabinet CAPPPA peut se charger de l'élaboration et de la mise en œuvre de certaines préconisations retenues par le donneur d'ordre, notamment en termes de rédaction de protocoles de nettoyage et de plans d'hygiène des parties/sites/zones audité(e)s. Cette prestation s'envisage alors dans un contrat supplémentaire.</p> |

**ACCOMPAGNEMENT
REGLEMENTAIRE**

ACCOMPAGNEMENT REGLEMENTAIRE

PRESENTATION :

Les principes : Accompagner les Cadres de Direction des établissements dans la mise en conformité documentaire et obligatoire inhérente à chaque ESMS.

OBJECTIFS :

Permettre aux acteurs de s'approprier la culture sécurité et de mettre à jour régulièrement les documents papier et GED destinés à servir d'éléments de preuves pour les Commissions de Sécurité.

REALISATION :

Méthodologie : à partir de l'existant et en se fondant sur la base documentaire déjà en place, élaborer les documents spécifiques obligatoires (SOSI/PSE), créer un registre de sécurité en adéquation avec les attentes des préventionnistes des Commissions de sécurité, collecter, compiler, classer et sérier les éléments de preuve selon une logique « pompier » permettant un avis favorable simplifié.

RESULTATS :

Amélioration des pratiques de sécurité, acculturation des dirigeants, avis favorables des Commissions de Sécurité

**AUDIT SÛRETE
ET P.S.E**

AUDIT SÛRETE ET P.S.E

| | |
|--|--|
| <p>PRESENTATION :</p> | <p>Les principes : L'audit de sûreté est à la base du système global de management des risques. Sa capacité à identifier les vulnérabilités et à engendrer des préconisations adaptées fait de l'audit sûreté la pierre angulaire de toute la stratégie de sûreté d'une entreprise. Il appartient à tout dirigeant de s'assurer « en tout temps et tout instant » que toutes les mesures en œuvre sont adaptées aux risques et menaces afin d'atteindre l'obligation de résultat qui lui incombe (article L.412-1-1 du Code du travail). La responsabilité pénale qui pèse sur les épaules des dirigeants est validée par une jurisprudence constante. Son pendant pour les établissements de santé et/ou Médico-Sociaux est le P.S.E : Plan de Sécurisation des Etablissements : c'est une obligation réglementaire (instruction n° SG/HFDS/2016/340 du 16 novembre 2016 relative aux mesures de sécurisation dans les établissements de santé, paru au BO n°12 du 15 janvier 2017)</p> |
| <p>OBJECTIFS :</p> | <p>L'objectif principal d'un audit de sûreté est de pouvoir bénéficier d'un regard et d'une analyse extérieurs à l'entreprise ou à l'organisation. Ce regard doit être non seulement totalement objectif, mais également bienveillant. Pour ce faire, un audit de sûreté ne peut s'appuyer que sur des éléments factuels et compréhensibles de tous.</p> |
| <p>REALISATION :</p> | <p>Méthodologie : un audit de sûreté est conduit selon deux axes : l'analyse des procédures internes de l'entreprise et l'analyse des menaces. Ces études conjointes, menées à l'aide d'une grille d'audit de sûreté, permettent de déboucher sur un plan de sûreté interne qui sera le document directeur du système de management de la sûreté. Plus qu'un simple audit de vulnérabilité, l'audit de sûreté complète l'analyse des failles par un examen minutieux des risques encourus par l'entreprise en fonction de l'activité, de la faisabilité et des enjeux.</p> |
| <p>RESULTATS :</p> | <p>Un document final opérationnel : L'audit sûreté et/ou le PSE permet de mettre en évidence des failles sécuritaires dans le fonctionnement de l'entreprise ou de l'établissement : c'est l'objet de l'analyse de risques Sécurité. Il permet également la mise en place de mesures correctrices nécessaires. Il se traduit donc par un document communiquant qui participe à la démarche qualité globale en termes de traçabilité des actions, et à la démarche sécuritaire du site concerné.</p> |
| <p>PRESTATIONS OPTIONNELLES :</p> | <p>L'accompagnement à la mise en œuvre : Dans une logique de continuité, le cabinet CAPPPA peut se charger de la rédaction des protocoles découlant des préconisations du rapport d'audit puis des évaluations régulières de l'avancée du déroulement des plans d'action. Cette prestation s'envisage alors dans un contrat supplémentaire.</p> |

- **Tarifs & Devis**
- **Conditions et inscriptions**
- **Calendriers prévisionnels d'intervention**

Se rapprocher de DL CONSULTANT et demander M. Lionel DUMAS :

lionel.dumas26@orange.fr

06 47 77 51 29